



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-04-DEL-074

OBJET :
ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF DE
LA VILLE POUR
L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR :
M. Le Maire

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTES/REPRESENTES :
33

NOMBRE DE VOTANTS :
33

Le 03 avril 2024 à 20h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 MARS 2024
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Valérie LENORMAND.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Mélody SENAT à Madame Frédérique MAHER, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Fabien TANTI.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2311-1 et suivants et l'article L1612.4,

VU la délibération n° 20220921L05 du 21/09/2022 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 20220921I06 DU 21/09/2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Ville,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 20 mars 2024,

VU la délibération de Conseil municipal du 06 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 06 mars 2024, le Conseil municipal a examiné, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires (DOB), les grands axes de la politique d'investissement et les hypothèses de fonctionnement envisagées pour l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT que le rapport présenté a également permis d'étudier les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024, qui s'équilibre à 17 498 132,01 € en section de fonctionnement et à 11 785 223,54 € en section d'investissement,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à bulletins secrets, ainsi qu'il suit :

Sur l'adoption du budget primitif de la Ville pour l'année 2024 :

- POUR : 16
- CONTRE : 17
- BLANCS/NULS/ABSTENTIONS : 0

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : DE NE PAS ADOPTER le budget primitif de la ville de Triel-Sur-Seine pour l'exercice 2024, qui s'équilibre à **17 498 132,01 €** en section de fonctionnement et à **11 785 223,54 €** en section d'investissement, dans les conditions détaillées ci-après par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	4 123 128,00 €
012	Charges de personnel	8 950 000,00 €
014	Atténuations de produits	850 000,00 €
65	Charges de gestion courante	717 800,00 €
66	Charges financières	213 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	180 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 509 304,01 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	924 900,00 €
	TOTAL	17 498 132,01 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	120 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 154 200,00 €
73	Impôts et taxes	148 014,00 €

731	Fiscalité locale	12 108 500,00 €
74	Dotations et participations	1 608 524,00 €
75	Autres produits de gestion courante	393 100,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits spécifiques	20 000,00 €
78	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions	126 000,00 €
002	Résultat reporté	719 784,01 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 000,00 €
	TOTAL	17 498 132,01 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	953 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements versés	6 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	499 497,00 €
204	Subventions d'équipement versées	449 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 021 225,01 €
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	100 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	450 000,00 €
001	Résultat reporté	4 284 594,09 €
	Restes à réaliser	986 707,44 €
	TOTAL	11 785 223,54 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dot. Fonds divers et réserves	1 020 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	2 942 951,28 €
13	Immobilisations incorporelles	760 718,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 509 304,01 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 240 000,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	924 900,00 €
041	Opérations patrimoniales	450 000,00 €
	Restes à réaliser	2 328 350,25 €
	TOTAL	11 785 223,54 €

ARTICLE 2 : DE NE PAS AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, comme le prévoit la nomenclature M57. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles
greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr/

Accusé de réception en préfecture
078247806246202404032024 affichage
Date de transmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024